

AUTORISATION PARENTALE

(une par enfant)

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné (e)
(1) Père - Mère - Tuteur ou représentant légal
Adresse
Commune Code postal
Email

Autorise mon enfant:

Nom Prénom
Date de naissance Age
Scolarisé sur la commune de
En classe de Ou collège de

A participer au(x) stage(s) SIGALE de :

..... N°
..... N°
..... N°

J'autorise le responsable du stage à prendre toutes dispositions en cas d'urgence : OUI NON (1)

Observations d'ordre médical (allergie, asthme...) **et conduite à tenir.** Ces informations seront transmises aux secours le cas échéant. Si PAI nous fournir sa copie

Je reconnais que mon enfant est à jour de ses vaccinations et qu'à ma connaissance il ne présente pas de contre indication à une participation au(x) stage(s) auquel(s) il s'inscrit. OUI NON (1)

A la fin de chaque séance de stage mon enfant : (1)

- EST AUTORISÉ A REPARTIR SEUL
- N'EST PAS AUTORISÉ A REPARTIR SEUL

Personne(s), autre(s) que vous-même, autorisée(s) à déposer et récupérer l'enfant :

J'autorise mon enfant à une exposition médiatique :
OUI NON (1)

N° de téléphone pour vous joindre en cas de besoin PENDANT LE STAGE :

1) 2)
3) 4)

Nom et n° de contrat de l'assurance responsabilité civile du représentant légal

J'autorise le SIGALE à communiquer mes coordonnées pour faciliter le covoiturage : OUI NON (1)

Situation de famille du représentant légal :

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des stages et m'engage à les respecter.

Fait à le

Signature

(1) rayer les mentions inutiles



REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

ACCESSIBILITE DES STAGES

Les stages sont accessibles à tous les enfants âgés de 5 ans révolus à 15 ans. Les enfants résidant sur les **10 communes du SIGALE** bénéficient d'une priorité temporaire d'inscription et d'une réduction de 50 % sur le prix des places de stage. Les enfants des **communes extérieures** peuvent s'inscrire lors d'un second temps d'inscription et s'acquittent du prix « extérieurs ».

LES 10 COMMUNES DU SIGALE

Azé, Charnay-les-Mâcon, Hurigny, Davayé, Péronne, Saint-Maurice de Satonnay, Saint-Martin Belle Roche, Sancé, Solutré et Vergisson sont les communes adhérentes au syndicat, les autres sont considérées comme des communes "extérieures".

ENCADREMENT DES STAGES

Les stages et les temps d'accueil sont encadrés par des professionnels diplômés de la discipline proposée.

PRIX ET REGLEMENT

Le règlement devra être effectué à l'inscription lors de votre venue au siège, par chèque à l'ordre du Trésor Public, en espèces, chèques-vacances ANCV ou Atout jeunes, pour les charnaysiens.

Le lieu de résidence des enfants fait foi pour déterminer le prix à régler. Les enfants résidant sur les communes du SIGALE bénéficient du prix "SIGALE", les autres du prix "extérieurs". Le prix "extérieur" équivaut approximativement au prix coûtant des stages. Les montants correspondant à la réduction de 50% dont bénéficient les enfants du SIGALE sont pris en charge par le syndicat.

Les familles nombreuses "SIGALE" bénéficient d'une **réduction de 30 %** pour toute inscription de 3 enfants minimum issus d'une même famille (vivant au sein d'un même foyer) et résidant sur le territoire du SIGALE.

Si vous disposez d'attestations de prise en charge de comité d'entreprise par exemple, (hors celles de la CAF pour les accueils de loisirs), le montant de la prise en charge indiqué sera déduit à l'inscription (prévoir de nous laisser copie de cette attestation).

Les remboursements ne sont possibles que pour raisons médicales et sur présentation d'un justificatif, ou bien, si la liste d'attente du stage concerné permet de remplacer l'enfant qui souhaiterait se désinscrire.

Sur demande une attestation de participation vous sera transmise au terme de la programmation.

TEMPS D'ACCUEIL ET PAUSE

Encadrés par les responsables des stages, des temps d'accueil sont mis en place pour une plus grande souplesse et permettre l'accompagnement des enfants sur des lieux de stage différents.

Pour les stages en journée les repas sont tirés du sac.

COVOITURAGE

Bien évidemment conscient que les lieux de stage peuvent être éloignés des domiciles des familles et afin de faciliter le covoiturage nous pouvons vous communiquer les coordonnées des inscrits qui nous y auraient autorisés.